

DESCRIPTION TECHNIQUE DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

Arrondissement de Ville-Marie

54 055 électeurs

District électoral de Peter-McGill

18 427 électeurs

La limite des arrondissements Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et Outremont, les avenues du Mont-Royal Ouest, du Parc et des Pins Ouest, les rues University, Notre-Dame Ouest et Guy, la voie ferrée du CP et la limite de la ville de Westmount.

District électoral de Saint-Jacques

19 616 électeurs

Les rues Sherbrooke Ouest, Sherbrooke Est et De Champlain, le boulevard René-Lévesque Est, l'avenue Papineau et son prolongement, le fleuve Saint-Laurent en contournant et en incluant le parc de la Cité-du-Havre, le pont Victoria, l'autoroute Bonaventure et la rue University.

District électoral de Sainte-Marie

16 012 électeurs

La rue Sherbrooke Est, la voie ferrée du CP, le prolongement de la rue Bercy à partir de l'intersection de la voie ferrée du CP et de la rue Notre-Dame Est, le fleuve Saint-Laurent en contournant et en incluant les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, le pont Victoria, le fleuve Saint-Laurent en contournant et en excluant le parc de la Cité-du-Havre, le prolongement de l'avenue Papineau, cette avenue, le boulevard René-Lévesque Est et la rue De Champlain.